

# RESPONSABILITÉS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

---

## RESPONSABILITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

**Le financement**

Par Comité ad hoc  
responsabilités RSSS\OC



cradi

COMITÉ RÉGIONAL POUR L'AUTISME  
ET LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

*Novembre 2021*



**Les OC du  
CRADI :  
financement,  
missions et  
responsabilités**

# Pourquoi parler de financement?

**Dans le cadre des travaux sur les responsabilités respectives du RSSS et des OC, nous voulions savoir :**

- Jusqu'où le financement influe sur les choix de mission des OC
- L'impact des modalités de financement sur le fonctionnement et les choix de l'OC, notamment en ce qui concerne les ententes de services.
- Si, à travers leur financement, les OC sont contraints d'exercer des responsabilités du RSSS
- Si, en empruntant la voie de l'action communautaire et de son financement, des OC se créeraient dans le but de remplacer le RSSS

# Pourquoi parler de financement?

- ❖ Par ailleurs, de façon contextuelle, plusieurs OC avaient des ententes de service avec des CSSS ou des CRDI-TSA dans les années 2005-2015 dont le financement a été transféré au PSOC à la mission globale en 2017 à leur demande.
- ❖ Une occasion pour examiner les **effets des ententes de services sur la vie des OC** / gérer les mêmes services avec un financement du PSOC, le tout dans une perspective de responsabilités respectives du RSSS et des OC

# Sous quels aspects examiner le financement?

- ❖ Le financement n'est qu'une partie des questions relatives aux responsabilités du RSSS/OC, mais elle est non négligeable
- ❖ Il n'est pas question ici de faire un travail exhaustif sur le financement, mais de cibler des aspects qui ont des liens plus précis avec les responsabilités
- ❖ Inversement, il est difficile de parler des impacts du financement sur les responsabilités sans avoir quelques notions générales sur le financement.

# Sous quels aspects examiner le financement? Les limites

S'interroger sur le financement des OC est une entreprise périlleuse : données incomplètes, changeantes et présentées sous des formes variées qui les rendent difficilement compréhensibles et comparables

- Halo de discrétion des OC à propos de leur financement en raison d'une forte concurrence entre eux sur ce terrain
- Présentation des données comptables sous diverses formes, ce qui exige d'être validé pour leur donner du sens
- Pluralité de financements et de modalités de calcul qui entraîne une variabilité des financements selon les années
- Travail effectué pendant la pandémie, en pleine insécurité, y compris sur le plan du financement

# Ce que nous avons décidé de faire

- ❖ Clarifier notre compréhension du **financement SSS** des organismes (PSOC et hors PSOC)
- ❖ Analyser les **budgets globaux** des organismes, plus spécifiquement ceux qui cumulent toutes sortes de financement SSS
- ❖ Faire une entrevue de groupe avec les **organismes concernés par les ententes de services** pour comprendre la dynamique qui accompagne les opérations de financement

# Le résultat

**Cela donne naissance à trois documents :**

1. Portrait financier des OC et enjeux liés au financement (et son résumé)
2. L'environnement financier des OC en DI-TSA
3. Entrevue réalisée avec 6 OC du CRADI ayant un financement SSS hors PSOC, à propos de leur financement.

**Documents seront disponibles pour les membres sous peu**



# Dans cette présentation

- ❖ Bref résumé du portrait financier des OC du CRADI, en lien avec la responsabilité RSSS/OC.
- ❖ Extraits de l'entrevue avec 6 OC à propos de leur entente de services et de leur transfert au PSOC

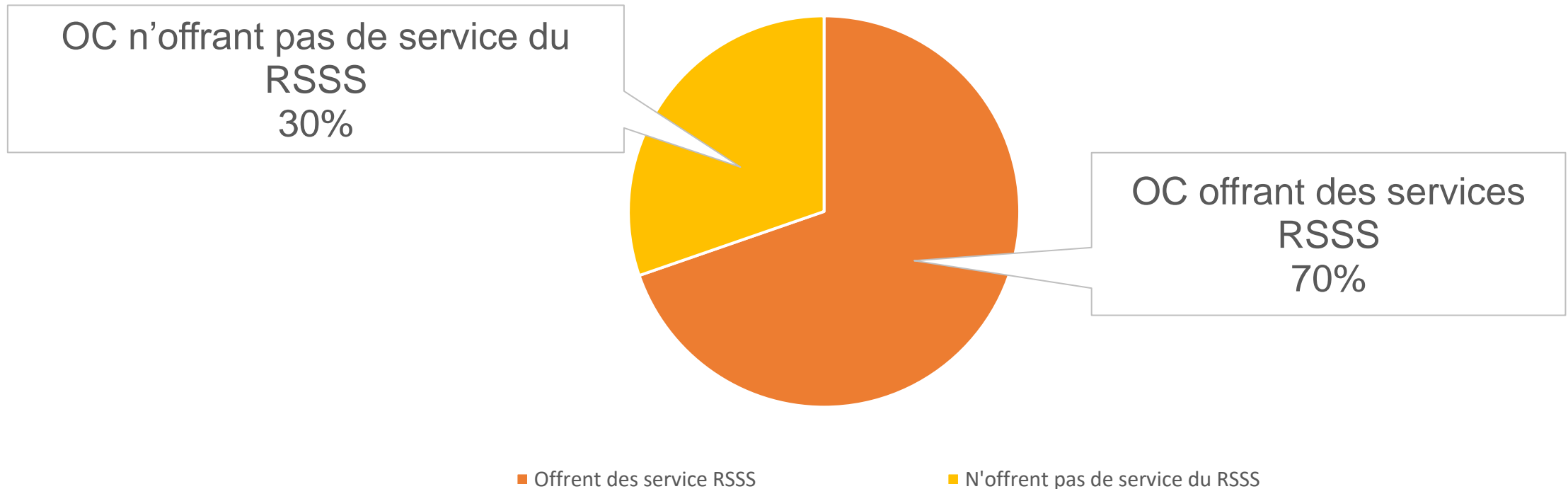
# Bref résumé du portrait financier des OC du CRADI.

## Inventaire des OC donnant des services qui sont traditionnellement du mandat du secteur public en SSS

Répit	Autres SAF	Stimulation précoce	Socio-professionnel	Résidentiel
<ul style="list-style-type: none"> <li>Maisons de répit avec nuitées : 8 OC</li> <li>Répit de jour fds : 3 OC</li> <li>Répit de jour en semaine : 2 OC</li> <li>Répit de jour à domicile : 1 OC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services de gardiennage : 4 OC</li> <li>Crise : 1 OC</li> <li>Banque accompagnement : 1 OC</li> <li>Camps de jour nécessitant une intervention du RSSS : 2 OC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ateliers collectifs : 2 OC</li> <li>Services de réadaptation individuelle : 2 OC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Apprentissage au travail (stage, plateau, intégration) : 4 OC</li> <li>Centres d'activités de jour : 5 OC</li> <li>Personnes vieillissantes (structure spéciale) : 3 OC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RI-RTF : 1 OC</li> <li>Résidence communautaire : 2 OC</li> <li>Soutien en logement autonome : 5 OC</li> </ul>
<b>10</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>8</b>

# Résumé du portrait financier des OC

## Proportion des OC qui offrent des services dans un champ de responsabilités du RSSS



# Résumé du portrait financier des OC

- ❖ Les OC développent des spécialités, mais n'ont pas investi un champ en particulier
- ❖ Il y a une entente tacite entre les OC et le RSSS, concernant les maisons de répit qui agissent en complément du RSSS qui a la responsabilité du SAF
- ❖ Les OC établissent leur mission là où ils trouvent cela essentiel, un grand nombre pour proposer des modes alternatifs.
- ❖ On ne lit aucune intention des OC de remplacer le RSSS
- ❖ Ces dernières années, augmentation des OC dans le champ du sociopro et activités de jour.
- ❖ Un lien à faire probablement avec l'incapacité du RSSS à répondre

# Résumé du portrait financier des OC

## **Les financements reliés à ces activités :**

- Le financement des services donnés par les OC dans les champs qu'ils partagent avec le RSSS est **très diversifié**. Aucune règle ne semble déterminer comment se fait le financement, sinon le passage du temps.
- **Le financement à la mission globale est le financement traditionnel, le plus stable, mais très insuffisant.**
- **Les OC doivent compter sur d'autres modes; le financement pour activités spécifiques et les ententes de services sont une des solutions et peuvent** apporter des financements substantiels. Ce sont les OC les plus récents qui y recourent le plus.

# Résumé du portrait financier des OC

## **Les modes possibles de financement publics actuels via le RSSS sont :**

- Le **financement à la mission globale** (sous forme de subvention récurrente)
- Le financement **pour activité spécifique** (sous forme de subvention récurrente, gérée par le service régional qui apparait en marge du financement à la mission)
- Le financement par **entente tripartite pour activité spécifique** entre un OC, un CIUSSS et le service régional. Le financement contenu à cette entente sous forme de subvention, est destiné à **rejoindre le PSOC** après quelques années. Le financement relève du service régional tandis que les aspects cliniques sont gérés par le CIUSSS concerné. (On n'a pas encore l'expérience du transfert)

# Résumé du portrait financier des OC

## **Toutes ces modalités ont cours parmi les OC du CRADI :**

- Le **financement par entente de services** entre un OC et un CIUSSS, avec possibilité de renouvellement
- S'ajoutent des « **ententes de collaboration** » aux contours imprécis, souvent en prêt de personnel ou de locaux
- **Le soutien communautaire en logement social**

# Résumé du portrait financier des OC

Modalités adoptées par les OC pour financer les services qu'ils donnent dans des champs qui sont du mandat du RSSS

Au total : 13 OC complètent leur PSOC par une autre forme de financement en SSS  
(Impliquant plusieurs modalités et éventuellement plusieurs ententes)

19 OC sur 31 ne recourent pas aux  
fonds SSS hors PSOC

Chez les OC de moins de 25 ans, 7 des  
12 OC recourent à un financement SSS  
hors PSOC

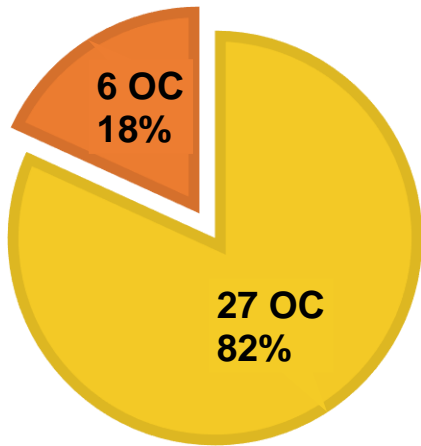
Quelques OC complètent leur financement pour ces services SSS par des financements  
d'autres ministères



# Résumé du portrait financier des OC

## PROPORTION DES OC RECEVANT DU PSOC

■ OC recevant PSOC ■ Autres

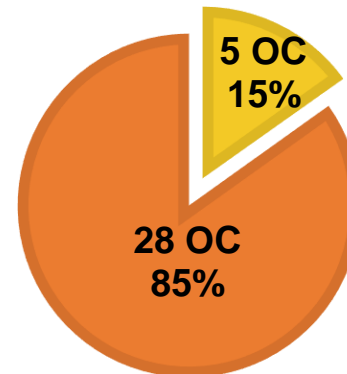


4 OC ont une entente de collaboration

2 OC ont un financement pour activité spécifique

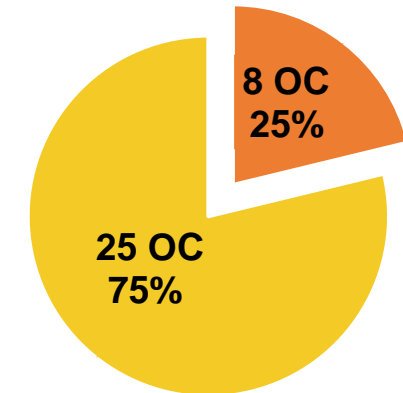
## PROPORTION D'OC AYANT UNE ENTENTE TRIPARTITE POUR ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

■ OC avec entente pour activités spécifiques



## PROPORTION DES OC AVEC ENTENTE DE SERVICES

■ avec entente ■ sans entente



2 OC perçoivent du soutien communautaire en logement social

# Résumé du portrait financier des OC

**Mais le financement santé services sociaux n'est qu'une partie du financement des OC**

<b>MSSS</b>	<b>10 programmes ou modalités</b>
MTSS	4 programmes
MEQ	3 programmes ou modalités
MFA	3 programmes
SHQ	1 programme
OPHQ	1 programme
députés	1 programme
Programmes fédéraux	2 programmes
Municipalités	5 programmes ou modalités
Fonds privés	Centraide, fondations, levées de fonds, dons, bénévolat
Contribution des membres	Cotisations, contribution aux coûts de services
Revenus d'exploitation	Location de locaux, vente de produits

# Résumé du portrait financier des OC

- ❖ L'analyse montre que les OC ne pratiquent pas la recherche de financement à tout prix, mais vraiment en lien avec leur mission
- ❖ Le cumul des financements devient la norme
- ❖ Les OC sont devenus des experts en financement; ils ont des budgets globaux impressionnants
- ❖ Les financements des ministères sont tous des financements développés pour les usagers et non pour les OC (le seul budget dédié à la mission des OC est le PSOC)
- ❖ Chaque fois que l'on discute budget SSS (PSOC + ententes), on doit le contextualiser dans un budget global, où la SSS n'occupe qu'une partie. Plus l'OC est jeune plus il est dépendant du RSSS.

# Résumé du portrait financier des OC

**Il y a des enjeux et problématiques propres à certains financements SSS et qui ont un impact direct sur les responsabilités des OC/RSSS et sur les relations partenariales entre les OC et le RSSS, notamment dans les :**

- Ententes de services
- Ententes tripartites pour activités spécifiques
- Entente de collaboration
- **Des enjeux pour les membres/usagers** d'abord, enjeux de droits et de qualité de services
- **Des enjeux pour les OC** ensuite, d'autonomie, financement et mission.

# Résumé du portrait financier des OC

## Enjeux autour des ententes de services

### Les avantages et les contraintes reliées au financement par ententes des OC

	Avantages	Inconvénients
<b>Pour l'utilisateur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tant que l'utilisateur reçoit des services d'un OC par le biais d'une entente de services, il ne perd pas son statut d'utilisateur de l'établissement</li><li>• L'utilisateur peut tirer parti d'une méthode d'intervention qui lui convient mieux et qui est moins stéréotypée</li><li>• Le service de l'utilisateur doit rester gratuit.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'utilisateur est tributaire de la durée de l'entente et peut perdre son service communautaire. Cela n'est pas vraiment si différent d'un service du RSSS, que l'établissement a tendance à changer à volonté.</li><li>• Il se peut que l'établissement tarde à soutenir l'OC en cas de besoin intense d'un utilisateur, probablement plus que si l'utilisateur recevait son service directement du CIUSSS.</li></ul>

# Résumé du portrait financier des OC

## Enjeux autour des ententes de services

### Les avantages et les contraintes reliées au financement par ententes des OC

	Avantages	Inconvénients
<b>Pour l'OC</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>L'OC a intérêt à négocier une entente financière en sa faveur. Il arrive que ces ententes arrivent avec d'assez gros montants, plus généreux que via le PSOC. La négociation est plus difficile si c'est l'OC qui est en demande.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Même s'il peut bénéficier d'une marge de manœuvre, l'OC dispense les services au nom de l'établissement et doit en épouser les contraintes administratives. Il perd une partie de son autonomie.</li><li>L'OC est tributaire de la volonté de l'établissement de maintenir l'entente.</li><li>Les changements incessants dans le RSSS menacent la stabilité des services sous contrat.</li><li>L'obtention d'entente passe par des mécanismes de plus en plus compliqués (appels d'offre)</li></ul>

# Résumé du portrait financier des OC

## **Enjeux autour des ententes de collaboration :**

- Selon le RSSS, c'est une «zone de collaboration» destinée à permettre un continuum de services intégrés, assurer les liaisons et les suivis conjoints des usagers.
- Il n'y a habituellement pas de financement, de balise, souvent pas d'écrit. Cela consiste généralement en services (locaux, employé.e.s, matériel, etc.).
- Mais il se produit des projets, des activités de collaboration à propos d'usagers qui deviennent des faits accomplis, et dont l'existence est reliée à ces collaborations.
- Avec les changements incessants dans le RSSS, les assises sont incertaines et les OC sont pris dans de nouvelles responsabilités sans avenir assuré.

# Résumé du portrait financier des OC

## Des enjeux de partenariat :

- Le PSOC permet une autonomie à l'OC qui le place comme un **partenaire** dans la communauté, et dans le RTS en ce qui concerne le RSSS.
- Une entente de services place l'OC dans une **relation de sous-traitance**, selon les règles de la fonction publique, tout en sauvegardant une certaine autonomie à l'OC (un service acheté).
- Une entente de collaboration unit des collaborateurs, en principe des partenaires.



# Résumé du portrait financier des OC

## **Des enjeux de partenariat :**

- Rares sont les intervenants et gestionnaires qui comprennent ce qu'implique l'autonomie des OC. Ils n'ont comme point de référence que l'organisation du RSSS, où le service est individuel, dispensé dans un programme avec des modalités précises et un financement en conséquence. Ce qui importe à l'établissement est que son service soit donné et que ses listes d'attente diminuent en respectant son cadre administratif qui est aussi celui de sa reddition de comptes.
- Une différence notoire avec l'OC dont le moteur est sa mission, son projet, son approche et son intervention globale auprès de ses membres.
- D'où l'impression pour les OC que la seule chose qui intéresse le RSSS, c'est un nombre de places que les OC vont lui assurer, avec en corollaire que les OC se sentent appelés à devenir des succursales du RSSS.

# Conclusion sur le portrait financier des OC

- ❖ Il n'y a rien qui démontre que c'est le financement qui dicte les choix de mission de l'OC; tout au plus, il intervient dans la faisabilité des projets de l'OC et en deuxième lieu dans le développement de l'OC, si ce dernier a une mission large.
- ❖ C'est clairement la mise en œuvre de la mission d'abord qui dicte la recherche de financement.
- ❖ Les formes de financement ont un impact sur le fonctionnement de l'OC jusqu'à le soumettre partiellement au RSSS. Les OC les plus récents dont le PSOC est au plus bas sont plus enclins à passer des ententes de service, car leur survie en dépend.
- ❖ La région de Montréal a initié des positionnements lui permettant de garder le plus d'autonomie possible : transfert d'ententes au PSOC, ententes tripartites pour activités spécifiques.
- ❖ Il n'y a rien qui démontre que les OC recherchent à assurer les mandats du RSSS

# Entrevue avec 6 OC

- ❖ L'objectif étant de valider certaines idées à propos des ententes de services, les organismes invités étaient ceux qui **ont actuellement une entente de service, de collaboration ou un financement pour activité spécifique via une entente tripartite ou qui avaient une entente qui a été transférée au PSOC en 2017.**
- ❖ **6** d'entre eux ont participé à cette entrevue de 2h30. 4 ont bénéficié du transfert de leur entente au PSOC en 2017. 4 ont des ententes en cours. Parmi les 6, 4 reçoivent des participants qui ont des déficiences légères, 2 des personnes avec des problématiques plus complexes.

# Entrevue avec 6 OC

1. Entente, un must pour fonctionner et pour certains pour survivre.
2. Une première période ou faute de PSOC, les OC n'avaient d'autre choix que de solliciter une entente avec le RSSS pour démarrer (dans les années 2000).
3. Un tournant récent (depuis 2015) avec le RSSS qui, maintenant, est celui qui sollicite les OC pour qu'ils s'engagent dans des ententes
4. Une gestion administrative imprécise, floue et somme toute défailante
5. Collaboration et engagement dans les projets.
6. Transfert des ententes au PSOC en 2017.
7. Suivi des usagers

# Entrevue avec 6 OC

## **1. Entente de service, un must pour fonctionner et pour certains OC, pour survivre.**

Tous les organismes présents ont eu une entente au démarrage de leur organisme, sans laquelle ils n'auraient pas pu actualiser leur mission et même survivre. Leur PSOC était absent ou quasi inexistant. 5 font partie des organismes les plus récents du CRADI et ont moins de 25 ans.

# Entrevue avec 6 OC

## 2. Une première période où faute de PSOC, les OC n'avaient d'autre choix que de solliciter une entente avec le RSSS pour démarrer (dans les années 2000)

- Entente financière **axée sur un service**, peu avantageuse pour l'OC, **ne finançant qu'une partie du service**, mais que l'OC acceptait par non-choix.
- L'entente n'était pas le résultat d'une collaboration présente et future, mais clairement **un achat de service**. Les OC devaient discuter longuement pour faire respecter leurs valeurs et modes d'intervention, et s'assurer de la clientèle qu'ils recevront.
- Contrairement aux organisateurs communautaires des CLSC qui ont aidé les OC, les intervenants du programme DI-TSA sont plus intéressés par le nombre de places achetées que par le projet en lui-même.
- Avec le temps, la collaboration est relativement ténue, chacun trouvant satisfaction à sa façon.
- Même après le transfert des ententes au PSOC, le RSSS continue à percevoir ces OC comme des services achetés. Il n'y a pas de relation partenariale.

# Entrevue avec 6 OC

## **3. Un tournant récent (depuis 2015) avec le RSSS qui, maintenant, est celui qui sollicite les OC pour qu'ils s'engagent dans des ententes**

- La dynamique s'inverse. L'OC est libre d'accepter ou de refuser. Il peut négocier des budgets plus substantiels qui couvrent les frais de service et imposer des conditions quant aux valeurs, approches et critères de recrutement des usagers. Les contraintes qui s'appliquent au RSSS sont transférées à l'OC et sont d'autant plus fortes que c'est le RSSS qui fixe les règles du jeu.
- À travers ces ententes, le RSSS espère faire desservir des clientèles avec des défis importants et aux besoins complexes, pour lesquels il peut apporter un soutien, comme prévu aux lignes directrices ministérielles de 2018.
- Même si les positions de force des OC et du RSSS sont mieux réparties, le RSSS est maître de la gestion de son service une fois l'entente signée. Les OC sont plus prudents.
- Cela concerne surtout les dernières ententes tripartites survenues avec les financements répit et centres de jour de 2018 et 2020.

# Entrevue avec 6 OC

## **3. Un tournant récent (depuis 2015) avec le RSSS qui, maintenant, est celui qui sollicite les OC pour qu'ils s'engagent dans des ententes (suite)**

- Aucun organisme ne s'est senti obligé de contracter avec le RSSS; s'ils se sont engagés, c'est qu'ils veulent parfois répondre aux besoins de leurs membres qui sont sans service.
- Tous les OC ont déjà exprimé qu'ils ne le feraient qu'en nombre restreint, car c'est beaucoup de responsabilités et d'astreintes pour les OC.
- Ils ne revendiquent pas la responsabilité du RSSS et ils ne croient pas qu'ils soient astreints à endosser cette responsabilité.



# Entrevue avec 6 OC

## 4. Une gestion administrative imprécise, floue et somme toute défailante

- Les ententes de collaboration sont imprécises et se perdent dans l'oubli, les transferts d'établissements et d'intervenants. Quand les ententes comportent un soutien à la personne, le risque est qu'elles subissent les coupures reliées aux transformations de ces services. Les OC sont alors devant un fait accompli, devant eux-mêmes subvenir aux besoins de personnes sans avoir les financements ou pour certain l'expertise pour le faire.
- La même imprécision existe aussi pour les ententes de service : non-renouvellement en temps, changement de structures, d'intervenants, des pratiques gestionnaires discrétionnaires, pas de procédures claires, des rediscussions des conditions financières à géométries variables, changements de pratique dans la reddition de comptes, le suivi des usagers, les pratiques de PSI.

# Entrevue avec 6 OC

## **4. Une gestion administrative imprécise, floue et somme toute défailante (suite)**

- Finalement, même si l'entente est échue, les CIUSSS paient. Les OC ont pris l'habitude de laisser les CIUSSS se perdre tant qu'ils paient.
- Les ententes tripartites, rattachées aux CIUSSS sont écrites avec plus de précision. Par contre, rien n'est écrit sur le transfert prévu au PSOC.
- Les OC interviewés montrent une certaine lassitude sur le mode de fonctionnement du RSSS, mais finissent par s'adapter à cette imprévisibilité tant que leur financement n'est pas menacé. Ils ont appris à être fermes sur leurs conditions, ce qui est d'autant plus facile qu'au départ, ce ne sont pas eux qui sont les initiateurs de l'entente.

# Entrevue avec 6 OC

## 5. Collaboration et engagement dans les projets

- **Dans les anciennes ententes** : les CSSS n'avaient aucun intérêt pour les projets. L'important étant le nombre de places et le respect des règles administratives. Les OC se plaignent de cet inintérêt et de la rigidité, de leur posture de sous-traitant, mais aussi des difficultés pour partager les informations nécessaires concernant l'utilisateur (règles de confidentialité).
- **Dans les nouvelles ententes** : Les CIUSSS ne démontrent pas plus d'intérêt pour les projets et veulent des places. Les OC concernés ne sont plus à leur phase de création, moins vulnérables, plus aguerris, plus habitués à ne rien attendre du RSSS sinon le budget nécessaire et le respect de leurs conditions. Les CIUSSS se plaignent qu'avec les OC, c'est toujours compliqué et qu'ils arrivent beaucoup mieux avec certains organismes privés qui accèdent plus facilement à leurs demandes.

# Entrevue avec 6 OC

## 6. Transfert des ententes au PSOC en 2017

- **Les gains pour les OC : Plus de liberté**, finis les discussions contractuelles avec le CIUSSS, les tracasseries administratives, possibilité d'accueillir la clientèle qu'on veut sans faire d'exclusion dans son propre organisme, plus de double reddition de compte; liberté d'approche et d'intervention, liberté d'affirmer leurs valeurs et leur vision, capacité de faire de la défense des droits individuelle et collective sans sentir de pression.
- **Les inconvénients** : développement budgétaire plus restreint en cas d'augmentation du PSOC, difficulté de gestion des surplus pour les OC qui ont des rentrées budgétaires en dons et levée de fonds, perte de l'accès à la formation que le CIUSSS rendait accessible à l'OC auparavant, collaboration non assurée du CIUSSS pour les usagers qui ont des besoins soutenus et que le CIUSSS suivait plus particulièrement auparavant.

# Entrevue avec 6 OC

## 7. Suivi des membres/usagers

**Les personnes sont ce que RSSS et OC ont en commun et qui justifie leur partenariat.**

- Le suivi des usagers par le CIUSSS n'existe que dans la mesure où il y a une entente.
- Les modalités du suivi sont déterminées par le CIUSSS et varient selon les CIUSSS et selon les situations, les projets et les services. Cela va d'un suivi chacun de son bord sans interférence réelle à un suivi et un soutien supplémentaire par le CIUSSS; Idem pour les PI; les OC ne sont pas invités aux PSI.
- Quand les usagers demandent plus d'investissement, les CIUSSS sont généralement là pour un soutien supplémentaire. Il en va souvent du maintien de l'utilisateur dans l'OC.

# Entrevue avec 6 OC

## 7. Suivi des usagers (suite)

- Quand il n'y a pas ou plus d'entente

Les OC qui donnent des services qui sont aussi du mandat des CIUSSS peuvent demander une intervention de ces derniers s'ils recherchent une expertise, un soutien ou tout simplement une collaboration parce qu'ils partagent un même usager dont il est important qu'ils se parlent.

La collaboration des CIUSSS n'est pas acquise, ni immédiate, et souvent réduite à la portion restreinte qui concerne l'OC, même si une partie des difficultés du participant est en lien avec d'autres services du CIUSSS.

Une telle intervention morcelée cadre mal avec la vision globale de l'OC pour qui la situation de l'utilisateur fonctionne comme un tout.

C'est à propos du suivi des usagers que les OC ne se sentent pas respectés comme des partenaires égaux. Même s'il n'y a pas ou plus d'entente, les OC se sentent considérés comme des services achetés, comme si c'était la seule relation que reconnaît le RSSS.

# Conclusion

- ❖ Par nécessité, voire opportunisme, les OC frappent à toutes les portes en quête de subvention, dans le but de remplir leur mission et non pour s'immiscer dans des rôles qui appartiennent à des services désignés pour le faire.
- ❖ Moyennant quoi ce sont les OC qui sont les meilleurs agents de transformation sociale; alors que les ministères et organismes sont incapables de mettre leurs fonds et leurs énergies ensemble pour une population qui appartient à tous de desservir, qu'ils n'arrivent pas à déterminer leurs responsabilités respectives, qu'ils peinent à déterminer des leaderships pour des actions conjointes, les organismes communautaires en conjuguant les fonds et en prenant le leadership des opérations réussissent à donner naissance à des services qui répondent aux besoins et proposent beaucoup plus d'intégration que n'importe quel service ségrégué qui pointe régulièrement à l'horizon.

# Conclusion

1. Rien ne vient démontrer que le financement est le moteur qui guide le sens des actions des OC. Les OC ne choisissent pas leur mission en fonction du financement possible et ne cherchent pas à signer des ententes pour remplacer le RSSS.
2. Si les OC avaient suffisamment d'argent à la mission globale, il n'y aurait pas d'entente de services. Si les OC donnent des services dans le champ du RSSS, c'est parce que c'est un choix de mission, soit parce qu'ils veulent faire une démonstration d'une meilleure approche pour les personnes ayant une DI ou un TSA, soit parce qu'ils proposent une formule que le RSSS ne propose pas, soit parce que le RSSS tarde à répondre. Les OC qui recherchent des ententes ne sont généralement pas dans une position gagnante pour négocier.



# Conclusion

3. Quand c'est le RSSS qui est en demande, la plupart des OC ne participent pas pour ne pas s'encombrer de contraintes. S'ils participent, c'est parce que cela leur permet d'accomplir leur mission ou pour répondre aux familles en attente de services. Mais ils ne feront pas des pieds et des mains pour donner les services à la place du RSSS.
4. Donner des services n'est pas nouveau pour plusieurs des OC. C'est comme cela qu'ils ont considéré leur mission tout en défendant des services publics et souvent, ils ont répondu là où il y a des manques.